

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRESENTATION

Éléments de contexte

Pour la première fois le budget primitif 2021 est présenté après le vote du compte administratif 2020 et l'affectation des résultats.

Pour mémoire les résultats 2020 sont les suivants :

	Investissement		Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisations	8 575 027,01 €	7 370 297,89 €	32 005 574,17 €	35 676 170,75 €	
Résultats de l'exercice	-1 204 729,12 €		3 670 596,58 €		⇒ Résultat 2020 2 465 867,46 €
Résultats 2019 reportés	1 650 503,52 €			6 415 278,59 €	
Résultats de clôture	-2 855 232,64 €		10 085 875,17 €		⇒ Résultat cumulé 7 230 642,53 €
Restes à réaliser	1 578 258,91 €	3 024 679,48 €			
Résultats nets	-1 408 812,07 €		10 085 875,17 €		
Résultat net global	8 677 063,10 €				

L'affectation au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » est de 1 408 812,07 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser compris.

Au compte 002 « *résultat de fonctionnement reporté seront inscrits* » 8 677 063,10 €.

Afin de respecter la sincérité budgétaire le budget sera voté en suréquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 6 111 029,10 €. Ce suréquilibre servira à financer les dépenses pour les années à venir.

Les services avaient jusqu'au 23 octobre 2020 pour transmettre leurs budgets en respectant les consignes suivantes :

Section de fonctionnement

- Les charges à caractère général, (chapitre 011) devront être maintenues à hauteur du réalisé 2019 ;
- L'enveloppe des subventions aux associations sera à une hauteur minimale des attributions 2020;
- Maintien de la subvention d'équilibre du CCAS de 720 000 €, l'activité devra tenir compte de l'excédent constaté des années précédentes
- La masse salariale devra se maintenir à hauteur du réalisé 2019 en y intégrant l'évolution des effectifs constatés au cours de l'année et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

- La municipalité fait le choix de ne pas recourir à une hausse des impôts.
- Un point d'attention particulier devra être porté sur l'examen et la renégociation de tous les contrats

Section d'investissement

- Le maintien des enveloppes d'investissement hors PPI à hauteur du réalisé 2019
- Les investissements prioritaires de l'année 2021 seront :
 - la mise en place de la Maison Communale des Solidarités,
 - le lancement des études liées à la construction d'une cuisine centrale,
 - la création d'un nouveau parc rue du Général De Gaulle,
 - les études et premières opérations sur le stade Renoir (terrain de football et piste d'athlétisme en synthétique).

Projet de budget primitif 2021

Afin de présenter des données réellement comparables, les montants 2020 indiqués ci-dessous sont ceux non pas issus du vote du BP 2020 le 19 décembre 2019 mais de la totalité des crédits prévus sur l'exercice (Budget primitif + décisions modificatives et affectation des résultats). En effet, le BP 2020 a été voté sans reprise des résultats de 2019.

Le total des recettes prévues est de 59 387 541,65 € et le total des dépenses de 53 276 512,55 €, soit un suréquilibre de 6 111 029,10 €.

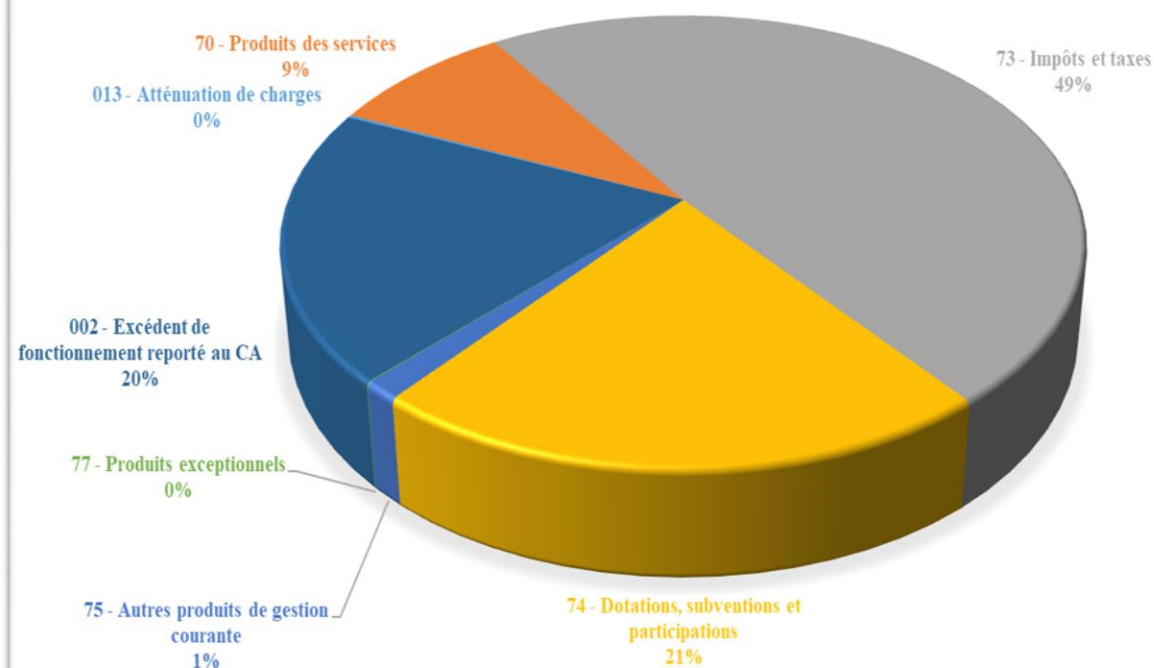
Il convient de rappeler ici que 2021 marque le changement de norme comptable dans le cadre du futur passage au Compte Financier Unique (CFU), nous sommes donc passés de la M14 à la M57. Ce changement de norme a eu pour conséquence que certaines natures comptables ont changé de chapitre budgétaire. Ce qui peut parfois tronquer la comparaison avec la version « papier » du budget et du compte administratif 2020. Les comparaisons 2020 / 2021 ci-après présentées tiennent compte de la transposition des comptes.

A – La section de fonctionnement

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport à 2020 à hauteur de 35 836 785 € (+0,16%). En tenant compte du compte 002 *excédent de fonctionnement reporté*, elles augmentent de 5,50%.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



	Chapitre	TOTAL PREVU 2020	BP 2021	# BP 2021 / Prévu 2020	Variation
R E C E T T E S	013 - Atténuation de charges	89 000 €	87 200 €	- 1 800 €	-2,02%
	70 - Produits des services	4 247 055 €	3 919 986 €	- 327 069 €	-7,70%
	73 - Impôts et taxes	21 342 902 €	21 694 139 €	351 237 €	1,65%
	74 - Dotations, subventions et participations	9 119 271 €	9 534 290 €	415 019 €	4,55%
	75 - Autres produits de gestion courante	917 498 €	581 170 €	- 336 328 €	-36,66%
	Recettes de gestion courante =	35 715 726 €	35 816 785 €	101 059 €	0,28%
	78 - Reprise sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	0,00%
	77 - Produits exceptionnels	63 600 €	20 000 €	- 43 600 €	-68,55%
	Recettes réelles de fonctionnement =	35 779 326 €	35 836 785 €	57 459 €	0,16%
	042 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €	- €	0,00%
				- €	0,00%
	002 - Excédent de fonctionnement reporté au CA	6 415 279 €	8 677 063 €	2 261 784 €	35,26%
	Recettes d'ordre =	6 415 279 €	8 677 063 €	2 261 784 €	35,26%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =	42 194 605 €	44 513 848 €	2 319 243 €	5,50%	

La Fiscalité (+ 1,65%)

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser la perte de recette fiscale correspondante, les communes récupèrent la part départementale sur le foncier bâti.

Les taux de base 2021 des taxes sur le foncier bâti et non bâti sont identiques à l'année passée. Au taux initial sur le foncier bâti de 18,04% est ajouté le taux départemental transféré soit 17,18%.

La fiscalité perçue au titre des impositions directes augmente de 1,03 % par rapport à 2020 compte-tenu de l'évolution des bases fiscales. La prévision tient compte de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la compensation induite par l'État.

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Val Parisis est stable à 1 587 221 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue à 1 200 000 €, à hauteur de la recette perçue au compte administratif 2020.

Les dotations, subventions et participations (+ 4,55%)

La Dotation Globale de Fonctionnement (4 526 000 €), la Dotation de Solidarité Urbaine (1 690 000 €) et le Dotation Nationale de Péréquation (689 000 €) sont stables par rapport à 2020.

Les subventionnements extérieurs (CAF par exemple) et les compensations de taxes fiscales sont prévues respectivement à 1 734 385 € (+ 129 429 € / + 8,06%) et 592 000 € (+ 253 000 € / + 74,63 %) ce qui représente la majeure partie de l'augmentation de ce chapitre.

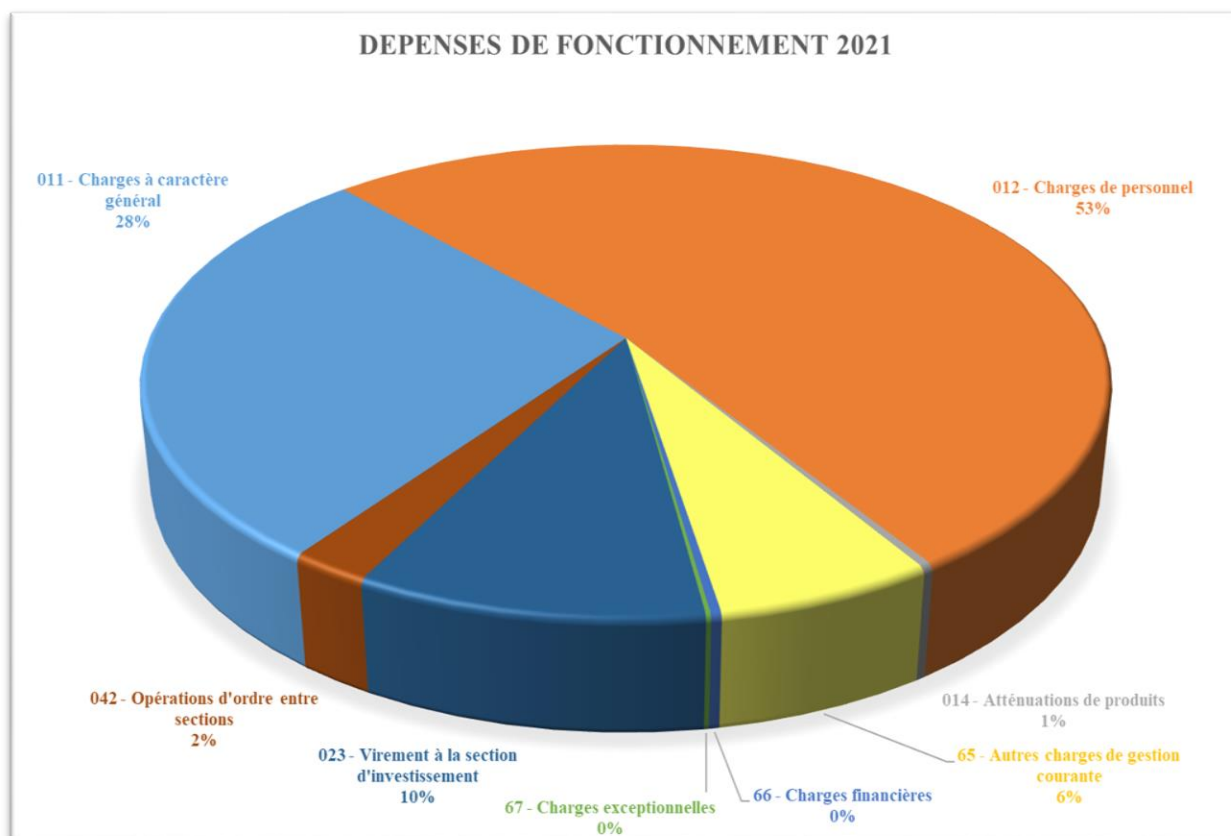
Produits des services (- 7,70 %)

La crise sanitaire que nous traversons depuis le printemps 2020 a incité à ce que les produits perçus au titre des activités facturées aux ermontois soient évalués de manière prudentielle à 3 919 986 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport à 2020 à 33 717 765 € (+1,02%)

	Chapitre	TOTAL PREVU 2020	BP 2021	# BP 2021 / Prévu 2020	Variation
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	10 894 205 €	10 831 658 €	- 62 547 €	-0,57%
	012 - Charges de personnel	19 784 762 €	20 209 726 €	424 964 €	2,15%
	014 - Atténuations de produits	204 784 €	117 979 €	- 86 805 €	-42,39%
	65 - Autres charges de gestion courante	2 292 123 €	2 389 702 €	97 579 €	4,26%
	Dépenses de gestion courante =	33 175 874 €	33 549 065 €	373 191 €	1,12%
	66 - Charges financières	180 000 €	115 000 €	- 65 000 €	-36,11%
	67 - Charges exceptionnelles	20 800 €	53 700 €	32 900 €	158,17%
	022 - Dépenses imprévues				
	Dépenses réelles de fonctionnement =	33 376 674 €	33 717 765 €	341 091 €	1,02%
	023 - Virement à la section d'investissement	1 247 307 €	3 805 054 €	2 557 747 €	205,06%
	042 - Opérations d'ordre entre sections	800 000 €	880 000 €	80 000 €	10,00%
	Dépenses d'ordre =	2 047 307 €	4 685 054 €	2 637 747 €	128,84%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =	35 423 981 €	38 402 819 €	2 978 838 €	8,41%



Les charges à caractère général (-0,57%)

Ces charges baissent de 62 547 € avec un travail appuyé qui a été fait sur des prévisions de dépenses au plus juste. L'ensemble des fluides a été valorisé au niveau des réalisations de 2019 et une meilleure mutualisation des besoins dans le cadre des prévisions de marchés publics a été effectuée par les services municipaux.

Les charges de personnel (+2,15%)

Les charges de personnel augmentent de 2,15 % par rapport au total du budget 2020 et représentent 59,94% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est dans l'exacte moyenne des communes de la même strate. Cette évolution de la masse salariale est principalement liée aux évolutions de carrière du personnel communal.

Autres charges

Le chapitre 014 *atténuation de charges* diminue de 42,39% compte tenu de la non inscription en 2021 du prélèvement par la Communauté d'Agglomération du Val Parisis du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) qui était inscrit en 2020 pour 100 000 €.

Les *charges financières* diminuent de 65 000 € (-36,11%), la commune se désendettant, la charge d'intérêts et d'autant moins importante d'exercice en exercice.

B – La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 14 873 693,55 € (+19,91%), arrondis à l'euro près dans les tableaux ci-dessous :

	Chapitre	TOTAL PREVU 2020	BP 2021
R E C E T T E S	13 - Subventions d'équipement reçues	3 078 840 €	1 235 948 €
	16 - Emprunts et dettes	1 498 790 €	2 002 000 €
	20,21 et 23 - Immobilisations	- €	- €
	Recettes d'équipement =	4 577 630 €	3 237 948 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 327 365 €	1 900 000 €
	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 014 808 €	1 408 812 €
	165 - Dépôts et cautionnements		
	024 - Produits des cessions	437 387 €	617 200 €
	Recettes financières =	5 779 560 €	3 926 012 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 247 307 €	3 805 054 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	800 000 €	880 000 €
	041 - Opérations patrimoniales	- €	- €
	Recettes d'ordre =	2 047 307 €	4 685 054 €
RESTES A REALISER		3 024 679 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =	12 404 497 €	14 873 694 €	

	Chapitre	TOTAL PREVU 2020	BP 2021
D E P E N S E S	20 - Immobilisations incorporelles	65 674 €	599 725 €
	204 - Subventions d'équipement versées	54 000 €	- €
	21 - Immobilisations corporelles	7 937 208 €	9 092 856 €
	23 - Immobilisations en cours	1 558 711 €	1 579 €
	Dépenses d'équipement =	9 615 593 €	9 694 160 €
	16 - Emprunts et dettes	1 138 400 €	686 500 €
	001 - Déficit d'Investissement reporté au CA	1 650 504 €	2 855 233 €
	Dépenses financières =	2 788 904 €	3 541 733 €
	Dépenses réelles d'investissement =	12 404 497 €	13 235 893 €
	040 - Opérations d'ordre entre sections	- €	- €
	10 - Dotations fonds divers et réserves	- €	59 542 €
	Dépenses d'ordre =	- €	59 542 €
	RESTES A REALISER		1 578 259 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	12 404 497 €	14 873 694 €	

1 – Les recettes d'investissement

Afin de financer le programme d'investissement 2021, un virement depuis la section de fonctionnement est prévu pour 3 805 054 € (+205,06%). Cette variation s'explique par la baisse de 1 842 892 € de l'inscription au chapitre 13 *subventions d'équipement reçues* par rapport à 2020. En effet, nous avons perçu la majeure partie des subventions liées aux importantes opérations d'investissement antérieures, le montant des recettes est donc moindre.

Au chapitre 16 un emprunt d'équilibre est prévu pour 2 000 000 € auxquels sont ajoutés 2 000 € au titre des dépôts et cautionnements reçus soit un total de 2 002 000 €.

Les restes à réaliser de recettes sont à 3 024 679 €, le FCTVA 2019 n'ayant pas été perçu en 2020 du fait de la crise sanitaire. Le solde des restes à réaliser 2020 étant positif (+ 1 446 420 €), le montant à affecter au compte 1068 *excédents de fonctionnement* capitalisés est de 1 408 812,07 € (-53,27%).

2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont stables par rapport à 2020, inscrites pour 9 694 160 €, auxquelles il convient d'ajouter 1 578 259 € de restes à réaliser.

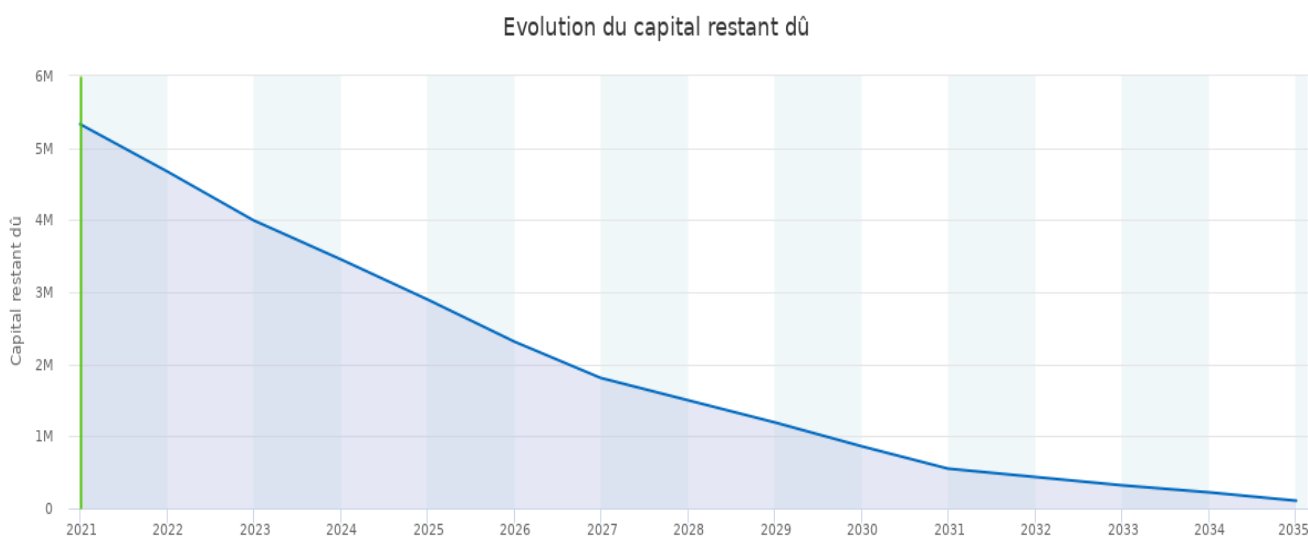
Les principales dépenses 2021 sont :

- Restructuration du stade Renoir = 1 960 000 €
- Acquisition du CTM = 810 000 €
- Travaux de voirie = 780 000 €
- Aménagement des espaces verts = 420 000 €
- Travaux salle de spectacle du théâtre Pierre Fresnay = 350 000 €
- Frais d'étude pour la future cuisine centrale = 255 000 €
- Modernisation des logiciels = 198 605 €

Le déficit d'investissement reporté inscrit au compte 001 est aussi à financer pour 2 855 232,64 € tel qu'il sera délibéré lors de l'affectation des résultats 2020 (+72,99% par rapport à 2020).

Il n'est plus inscrit de crédits budgétaires en AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) sauf 1 579 € pour l'opération « Restructuration GS Hugo » afin de solder les comptes.

Le remboursement en capital de la dette prévu au chapitre 16 est valorisé au plus juste sur le stock de dette actuelle. Le capital restant dû est de 5 326 201 €.



© Taelys